



RÉFLEXION

RÉFORME DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES



**MODERNISATION DE LA LOI
SUR LES LANGUES
OFFICIELLES**

CONTEXTE

- La FJCF travaille avec l'ensemble des membres de la FCFA du Canada depuis de nombreuses années pour moderniser la Loi sur les langues officielles, chose qui n'a pas été fait depuis plus de 30 ans.
- La FJCF a participé à de nombreuses rencontres politiques pour inciter la ministre des Langues officielles, la ministre Mélanie Joly, à moderniser la Loi
- La FCFA et ses membres revendiquaient 8 grands piliers pour cette modernisation de la Loi.

8 PILIERS DE CHANGEMENT

1. De vraies mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones partout au pays.
2. Un accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent.
3. Une politique d'immigration qui appuie la dualité linguistique canadienne.
4. Un système juridique fédéral bilingue jusqu'à la Cour suprême.
5. Une agence centrale responsable de l'application de la *Loi* dans tout l'appareil fédéral.
6. Des mécanismes plus efficaces pour obtenir justice lorsque la *Loi* n'est pas respectée.
7. Des clauses linguistiques contraignantes dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales.
8. Une révision de la *Loi sur les langues officielles* à tous les dix ans.

CONTEXTE – SUITE -

- Dans sa lettre de mandat de 2019, la ministre Joly avait eu la consigne de la part du Premier ministre d'explorer la possibilité de moderniser la *Loi sur les langues officielles*.
- Dans le discours du Trône en octobre 2020, le Premier ministre a fait mention des communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'importance de moderniser la Loi sur les langues officielles.
- Depuis, la ministre parle de faire une réforme de la Loi, d'aller plus loin que simplement moderniser la Loi. Elle parle de protéger le français et de mettre en place des mesures pour le faire.
- La ministre Joly a publié son document de réforme pour la Loi sur les langues officielles le 19 février 2021.



RÉFORME SUR LES LANGUES OFFICIELLES

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS INCLUS DANS LA RÉFORME

- Le document, intitulé *Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, propose notamment d'enchâsser dans la *Loi* le Programme de contestation judiciaire, ainsi que le droit d'être entendu en français devant la Cour suprême sans l'aide d'un interprète.
- Le document inclut d'autres demandes mises de l'avant par la FCFA, comme la désignation du Conseil du Trésor comme agence centrale chargée de la mise en œuvre de la *Loi*, ainsi que l'obligation pour le gouvernement d'adopter une politique en matière d'immigration au bénéfice des communautés francophones et acadiennes.
- 80% des demandes des communautés ont été incluses dans le document de réforme de la ministre Joly. C'est une bonne nouvelle. Les communautés ne s'attendaient pas à ce que 100% de leurs demandes soient considérées.

8 PILIERS DE CHANGEMENT

1. De vraies mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones partout au pays. **À PRÉCISER**
2. Un accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent. **INCLUT**
3. Une politique d'immigration qui appuie la dualité linguistique canadienne. **INCLUT**
4. Un système juridique fédéral bilingue jusqu'à la Cour suprême. **INCLUT**
5. Une agence centrale responsable de l'application de la *Loi* dans tout l'appareil fédéral. **INCLUT**
6. Des mécanismes plus efficaces pour obtenir justice lorsque la *Loi* n'est pas respectée. **EN PARTIE**
7. Des clauses linguistiques contraignantes dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales. **À PRÉCISER**
8. Une révision de la *Loi sur les langues officielles* à tous les dix ans. **INCLUT**



LA SUITE

PROCHAINES ÉTAPES

- Le projet de Loi est présentement en rédaction. La FCFA a espoir que le projet de Loi pourrait être déposé d'ici le mois de juin 2021, ou au plus tard à l'automne 2021.
 - Une élection fédérale pourrait avoir un impact sur ces échéanciers.
- Le Comité sénatorial permanent des langues officielles (OLLO) sollicite des mémoires de la part des communautés afin d'évaluer le projet de Loi, lorsqu'il sera déposé. La FJCF compte déposer un mémoire d'ici la date limite du 31 mai 2021.
- Il y a 3 étapes à venir :

Projet de Loi



Règlement



**Procédures
administratives**

- Nos dernières suggestions, recommandations ou souhaits?
- Ce que l'on souhaite que le Comité sénatorial permanent des langues officielles exige dans la révision du projet de *Loi*.

MÉMOIRE FJCF
(PRÉVU LE 31 MAI 2021)